

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 21/01/2021 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : DIRECTION DE L'AGRICULTURE (DAG)					
2	LIBELLE DU POSTE : Conseiller en développement agricole – chef d'antenne					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : B					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : B					
	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FTE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE :			CODE POSTE : 9968		
	PROGRAMME : 962 02			PROGRAMME R.H : 965 01		
	CENTRE DE TRAVAIL : 383					
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Marquises – UA HUKA – Subdivision des îles Marquises					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Le conseiller en développement agricole / chef d'antenne contribue à la promotion des filières agricoles en expertisant et en accompagnant la mise en œuvre des projets de création, d'extension et de diversification agricole. Il assure la conduite de la collection variétale et de la pépinière associée.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 2				2	
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de la subdivision des MARQUISES					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Outils bureautiques, véhicule de service pour les déplacements professionnels					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Mobilité et polyvalence- Nombreux interlocuteurs ;- Grande disponibilité ;					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en œuvre les programmes d'action définis par filières ;- Participer à l'information technique des agriculteurs ;- Instruire les dossiers de demande d'aide des agriculteurs ;- Mener des enquêtes agricoles pour l'obtention de la carte professionnelle agricole délivrée par la chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;- Assurer le suivi des associations et des coopératives agricoles ;- Assurer le suivi des lotissements agricoles ;- Encadrer une équipe d'ouvriers ;- Réaliser et suivre les expérimentations en respectant les protocoles.					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Participer aux réunions relatives aux programmes agricoles en collaboration avec les bureaux et secteurs agricoles en fonctions des besoins ;- Rédiger les rapports de suivi ;					

